

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

1. INTRODUCTION 4

2. MAINTENIR ET DÉVELOPPER LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE 13

- Axe 1 :** L'enseignement supérieur et la recherche : enjeux forts dans le développement du territoire, des grands projets, des dynamiques territoriales 13
- Axe 2 :** Renforcer et promouvoir la recherche et l'innovation 16
- Accompagner le développement de la recherche sur le territoire 16
 - Favoriser l'Innovation 17

3. CONTRIBUER AUX CONDITIONS DE RÉUSSITE
DES ÉTUDIANTS 20

- Axe 1 :** Améliorer les conditions de vie étudiante 20
- Favoriser la santé des étudiants 21
 - Améliorer le logement étudiant 22
 - Accompagner la vie étudiante 23
- Axe 2 :** Favoriser l'orientation et l'insertion professionnelle 24

— ÉDITO —

Le schéma départemental d'enseignement supérieur et de la recherche du Val-de-Marne met en lumière le rôle irremplaçable des établissements d'enseignement supérieur et de recherche de notre département. Rôle irremplaçable en effet par leur nombre, leur diversité et leur concentration, mais également par leur histoire et le développement de leurs activités marqués par des liens très étroits tissés avec les acteurs locaux.

Notre collectivité, dans le cadre de ses politiques départementales a depuis toujours favorisé la transversalité des actions susceptibles de valoriser les projets, les partenariats et les conventions avec l'enseignement supérieur et la recherche.

Dans un contexte général d'accélération des mutations qui imposent une capacité permanente d'innovation et de créativité, qui nécessitent la production d'idées et de connaissances ainsi que la valorisation des compétences humaines, jamais les liens entre les dynamiques de développement de notre territoire et celles de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont été aussi forts et aussi inséparables.

C'est pourquoi, à l'issue d'une large concertation engagée avec l'ensemble de ses partenaires, le Conseil général du Val-de-Marne a décidé l'élaboration d'un schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je souhaite qu'il puisse constituer un outil utile, solidaire et innovant permettant d'accompagner et d'anticiper les réussites et les évolutions de notre territoire

CHRISTIAN FAVIER

Sénateur, Président du Conseil général du Val-de-Marne

INTRODUCTION

LE DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE, TERRITOIRE D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

→ Le Val-de-Marne compte plus d'une centaine d'établissements dispensant de l'enseignement supérieur (i.e., post-bac) et plus d'une centaine de laboratoires de recherche publics associés aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Il accueille d'ores et déjà sur son territoire des composantes de 4 et bientôt 5 universités.

Près de 47 000 étudiants sont inscrits dans des établissements val-de-mar-nais, ces effectifs importants sont supérieurs à ceux de régions telles que Champagne-Ardenne, Auvergne ou Bourgogne. Par ailleurs, les étudiants vivant sur le territoire du Val-de-Marne représentent environ 6% de la population du département.

Au-delà des seuls effectifs, l'offre de formation départementale est quant à elle comparable à la nationale et diversifiée, couvrant un large spectre de champs disciplinaires.

UN CONTEXTE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE QUI APPELLE À LA VIGILANCE

→ Néanmoins, le paysage institutionnel de l'enseignement supérieur et de la recherche a subi de profondes mutations ces dernières années sous l'effet de réformes engagées par l'Etat. Ces politiques ont entraîné un processus de regroupement important qui se poursuit. Elles s'inscrivent dans un contexte de différenciation des universités qui va s'accroître et qui nécessite, pour garder une cohésion de l'enseignement supérieur, des mécanismes de régulation territoriale afin de tendre vers une plus grande complémentarité entre les projets des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Cette **polarisation** des activités de la recherche, de la formation et de l'innovation, entre excellence scientifique et développement du territoire, pèse sur **l'ancrage de l'enseignement supérieur et de la recherche en Val-de-Marne** et interpelle sur son impact tant dans l'accès à la formation de la population que dans les dynamiques de développement territorial induites. Le Val-de-Marne est ainsi placé au centre d'un triangle composé de Saclay, Paris et la cité Descartes, le maintien et le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur notre territoire sont des enjeux forts pour le développement territorial et l'accès à la formation pour le plus grand nombre. En effet, les grands bouleversements opérés depuis quelques années dans ce secteur ont un impact direct sur notre territoire (départ de l'ENS Cachan, départ de l'IUP, ENVA en difficulté, déstabilisation par le passé du CHU Mondor via la chirurgie cardiaque... arrivée de l'UPMC, Paris Diderot).

C'est dans ce contexte de vigilance quant au maintien et au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche comme leviers de développement du territoire, que le Département s'est positionné pour l'élaboration d'un schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche.

LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, MOTEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SOCIÉTÉS ET DES TERRITOIRES.

→ Au regard de l'observation des mutations de la société, le Conseil général du Val-de-Marne a saisi les enjeux de développement, de qualification du territoire au travers de ce secteur à l'intersection du développement économique, de l'aménagement et de l'émancipation par le savoir de sa population. Il a décidé dès les années 80, de mener une politique volontariste en direction de l'enseignement supérieur, de l'innovation et de la recherche.

Les territoires les plus dynamiques sont aujourd'hui lancés de fait dans une compétition autour de la production d'idée et de connaissance. Par ailleurs, l'accélération des mutations auxquelles la société fait face impose une capacité d'innovation et de créativité ; l'enjeu de l'innovation est devenu premier.

→ Les conditions de vie des étudiants se dégradent. L'absence de statut social pour couvrir cette période soumet les jeunes à la dépendance familiale et à la précarité des petits boulots. La situation d'urgence sociale ainsi vécue par les jeunes, est un obstacle pour accéder et réussir un parcours de formation initiale et favorise à chaque étape une forte reproduction sociale. La démocratisation de l'enseignement et de la formation est une nécessité sociale et une nécessité économique.

L'accès à la connaissance pour le plus grand nombre est un levier essentiel pour appréhender et agir sur les évolutions de notre société. Plus généralement, la nécessité du maintien du potentiel de recherche fondamentale et appliquée est une nécessité afin de favoriser l'innovation, le développement économique et la création d'emploi qualifié.

L'ÉLABORATION DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (SDESR), UNE DÉMARCHÉ APPROUVÉE ET SALUÉE PAR NOS PARTENAIRES

→ L'élaboration de ce schéma a été présentée au bureau du Conseil général le 18 février 2013. Elle s'est inscrite dans une démarche transversale et partenariale. Les rencontres, ateliers internes et ouverts aux partenaires ont réuni plus de 60 personnes. L'ensemble des partenaires (universités et grandes écoles publiques, étudiants, organisme de recherche, collectivités territoriales...) a approuvé cette démarche et contribué au travail de définition des axes prioritaires. En outre, ils reconnaissent la pertinence et la légitimité de l'intervention du Département dans ce secteur et demandent que son rôle de coordinateur et de fédérateur soit non seulement maintenu mais également renforcé.

Ainsi, l'une des propositions importantes du SDESR est de **créer une instance de coordination à l'échelle départementale**, échelle pertinente au regard de l'articulation de l'ancrage local et du travail de proximité. Il s'agit de fédérer les acteurs pour travailler aux complémentarités d'actions et de projets afin de maintenir et développer l'excellence et l'identification nationale et internationale de ce territoire. L'instance de coordination aura en outre pour mission d'évaluer l'avancée de la mise en œuvre des axes de travail, ce qui permettra de mesurer l'efficacité et d'opérer les modifications éventuelles.

LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, UTILE, SOLIDAIRE ET INNOVANT

→ Le Département n'a pas pour but de développer une politique universitaire et scientifique, ceci est de la responsabilité de l'Etat et de sa déclinaison territoriale au travers des schémas régionaux. La loi du 22 juillet 2013 et les évolutions de gouvernance des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ont un impact direct sur la coordination territoriale au travers des regroupements entre établissements.

Ainsi, l'intervention du Département, de par sa connaissance et sa proximité permet l'expression des besoins de son territoire, d'établir des partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et d'apporter son soutien à la population. Il s'agit là d'une des applications de la clause de compétence générale qui permet une territorialisation des problématiques et des actions par la connaissance fine du terreau départemental. C'est donc bien en complémentarité des différents acteurs œuvrant dans le domaine de l'enseignement supérieur et de recherche, et en tout premier lieu l'Etat, que se situe son champ d'intervention.

Le Département a ainsi fait le choix de se doter d'un Schéma départemental de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (SDESR) afin de définir la stratégie et les orientations pour les années à venir. Ce schéma se veut utile à l'accompagnement et l'anticipation des mutations du territoire tout en s'appuyant sur les dynamiques en articulation avec l'ensemble des enjeux humains, sociaux, économiques et culturels du territoire. Il est en cohérence avec les outils programmatiques et stratégiques du Département à l'instar du Plan départemental pour l'Emploi (PDE), du Projet éducatif départemental (PED), du Plan départemental d'Insertion (PDI) et du Plan stratégique de Développement économique (PSDE).

LE SDESR, EN ARTICULATION AVEC L'ENSEMBLE DE SES POLITIQUES DÉPARTEMENTALES, PRÉSENTE DEUX GRANDS OBJECTIFS :

1) maintenir et développer la recherche et l'enseignement supérieur sur le territoire

Le maintien et le développement de la recherche et l'enseignement supérieur sur le territoire s'appréhendent autour de deux volets majeurs :

→ **L'enseignement supérieur et la recherche comme enjeux forts dans le développement du territoire, des grands projets, des dynamiques territoriales.**

Il s'agit de veiller au développement de l'enseignement supérieur et la recherche, à sa cohérence territoriale à l'échelle départementale en tenant compte de la réalité de ce secteur et ainsi se positionner autour des axes fortement marqués par l'enseignement supérieur et la recherche. L'accompagnement, et notamment la recherche de financements, des établissements dans leurs projets de développement se fera en lien avec les besoins du territoire.

→ **Renforcer et promouvoir la recherche et l'innovation**

Il s'agit plus particulièrement d'affirmer le soutien aux lettres, sciences humaines sociales mais aussi de maintenir la qualité des écosystèmes en particulier pour les filières stratégiques et secteurs d'intérêt.

2) favoriser les conditions de réussite des étudiants.

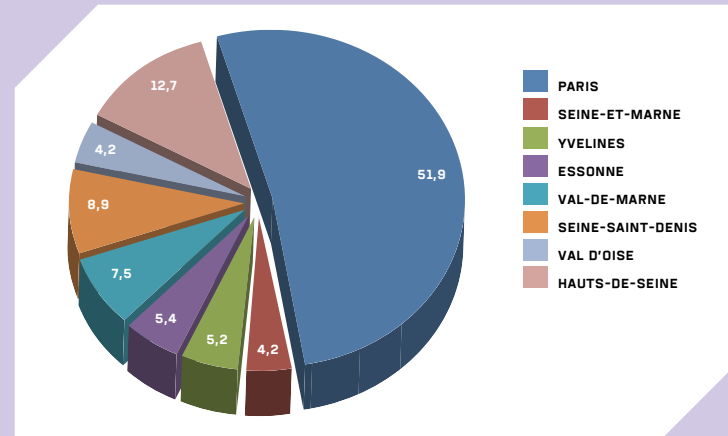
Concernant la démocratisation de l'enseignement supérieur les axes de travail prioritaires pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des étudiants sont la santé des étudiants et le logement étudiant, problème majeur dans le Val-de-Marne selon l'avis de l'ensemble des partenaires. Par ailleurs, il s'agira de promouvoir l'accès à l'enseignement supérieur sous toutes ses formes (formation initiale, continue, apprentissage...).

La **création des conditions de la concertation pour construire collectivement les réponses** est la colonne vertébrale du SDESR.

Le SDESR précise et décline les axes de travail du Conseil général dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche.

CHIFFRES ET REPÈRES

- 6% de la population val-de-marnaise est étudiante
- 46 958 étudiants sont inscrits dans les établissements du département
- +100 établissements dispensant de l'enseignement supérieur
- +100 laboratoires de recherche publics rattachés à un établissement d'enseignement supérieur et de recherche.



| | POURCENTAGE DÉPARTEMENTAL | POURCENTAGE NATIONAL |
|--|---------------------------|----------------------|
| CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles) | 3.08% | 3.42% |
| STS (Section de Techniciens supérieurs) | 10.45% | 10.52% |
| Universités | 61.21% | 59.67% |
| Ingénieurs | 7.29% | 3,77% |
| ENS (Ecole Normale Supérieure) | 3.52% | 0.20% |
| Ecoles supérieures art et culture | 0.18% | 2.86% |
| Ecoles paramédicales et sociales | 4.97% | 5.83% |
| Autres écoles de spécialités diverses | 9.29% | 2,35% |

Répartition des étudiants sur l'année 2011-2012 par type de cursus suivi Atlas Régional, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2013.

VIE ÉTUDIANTE

ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Surreprésentation des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures par rapport à leur proportion dans la population active (**37%** en 2013 contre **36%** en 2010)
- A l'inverse, les enfants d'ouvriers et d'employés sont sous-représentés dans l'ensemble de l'enseignement supérieur (à l'exception des STS où ils représentent près d'un étudiant sur 3).
- Près d'un étudiant sur deux travaille pendant l'année universitaire, plus de la moitié estime que l'activité rémunérée leur est indispensable pour vivre
- **61%** des étudiants se déclarent globalement satisfaits de leurs études

SANTÉ DES ÉTUDIANTS

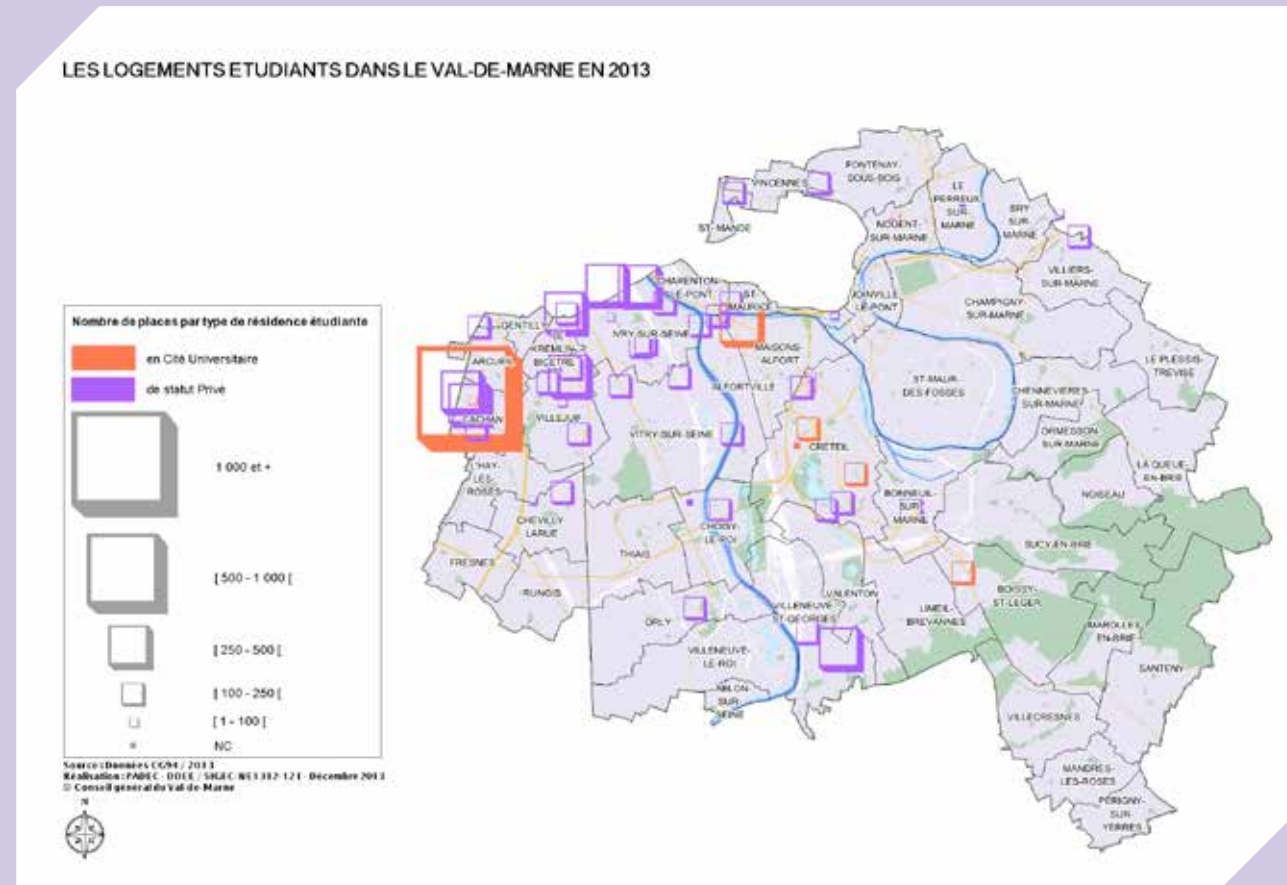
- **20 %** des étudiants sont en perte d'équilibre alimentaire
- plus d'un tiers des étudiants interrogés (**34%**) énoncent avoir renoncé à consulter un médecin au cours des douze derniers mois. Un étudiant sur 5 explique avoir renoncé à des soins ou traitements médicaux en raison des coûts engendrés
- **4** étudiants sur **10** expriment un sentiment constant de tristesse ou de déprime
- **16%** des étudiants en situation de mal-être (troubles émotifs, nerveux) ont consulté un professionnel de santé, et le médecin généraliste reste le premier recours devant le psychiatre ou le psychologue
- **66%** des étudiants n'ont jamais pratiqué de test de dépistage (SIDA, MST)

VIE DES ÉTUDIANTS

- **42 %** des étudiants ne pratiquent aucune activité sportive contre **11 %** pour la population générale
- **20 %** d'entre eux ne sont pas allés au cinéma dans l'année
- **61 %** n'ont pas visité un musée ou vu une exposition
- **SEULEMENT 25 %** sont allés au théâtre, **55 %** des enfants d'ouvriers ne sont pas allés au théâtre soi-disant par manque d'intérêt contre **41 %** pour les enfants de cadres ¹.

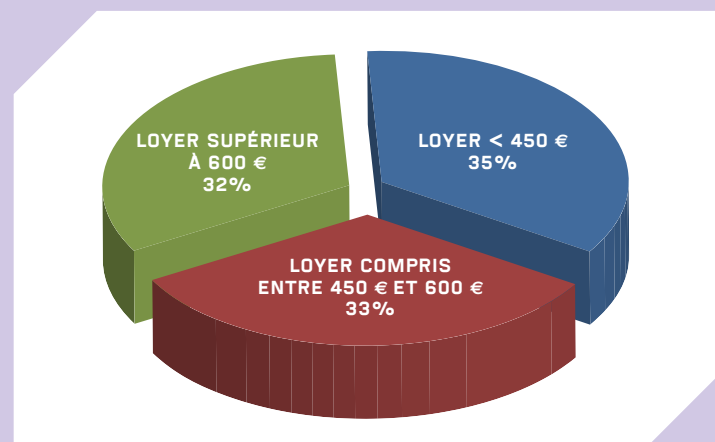
¹ Etude conditions de vie Observatoire national de la vie étudiante 2013

LE LOGEMENT ÉTUDIANT

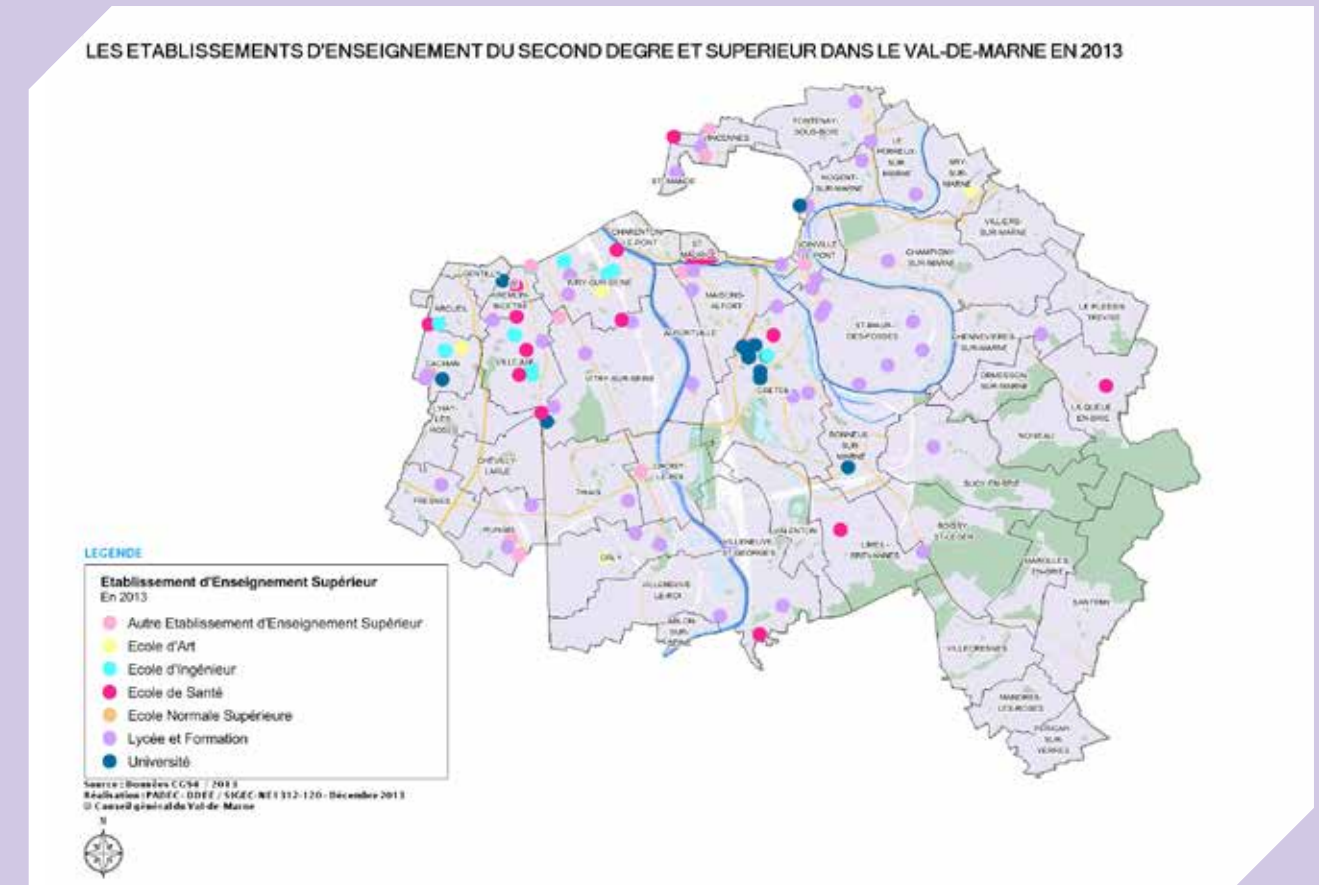


LE LOGEMENT ÉTUDIANT DANS LE VAL-DE-MARNE EN 2013

- Problématique majeure d'après l'ensemble des partenaires
- +40% des étudiants sont cohabitants, la raison principale invoquée est leur insuffisance de ressources.
- L'offre de logement étudiant a augmenté ces dernières années passant de 12,7 à 20% de places par étudiants inscrits dans le Val-de-Marne de 2009 à 2013 (+3400)
- 3,5% de places en cité universitaire dans le Val-de-Marne (11% nationalement)
- Objectifs CROUS : +1500 places en 5 ans



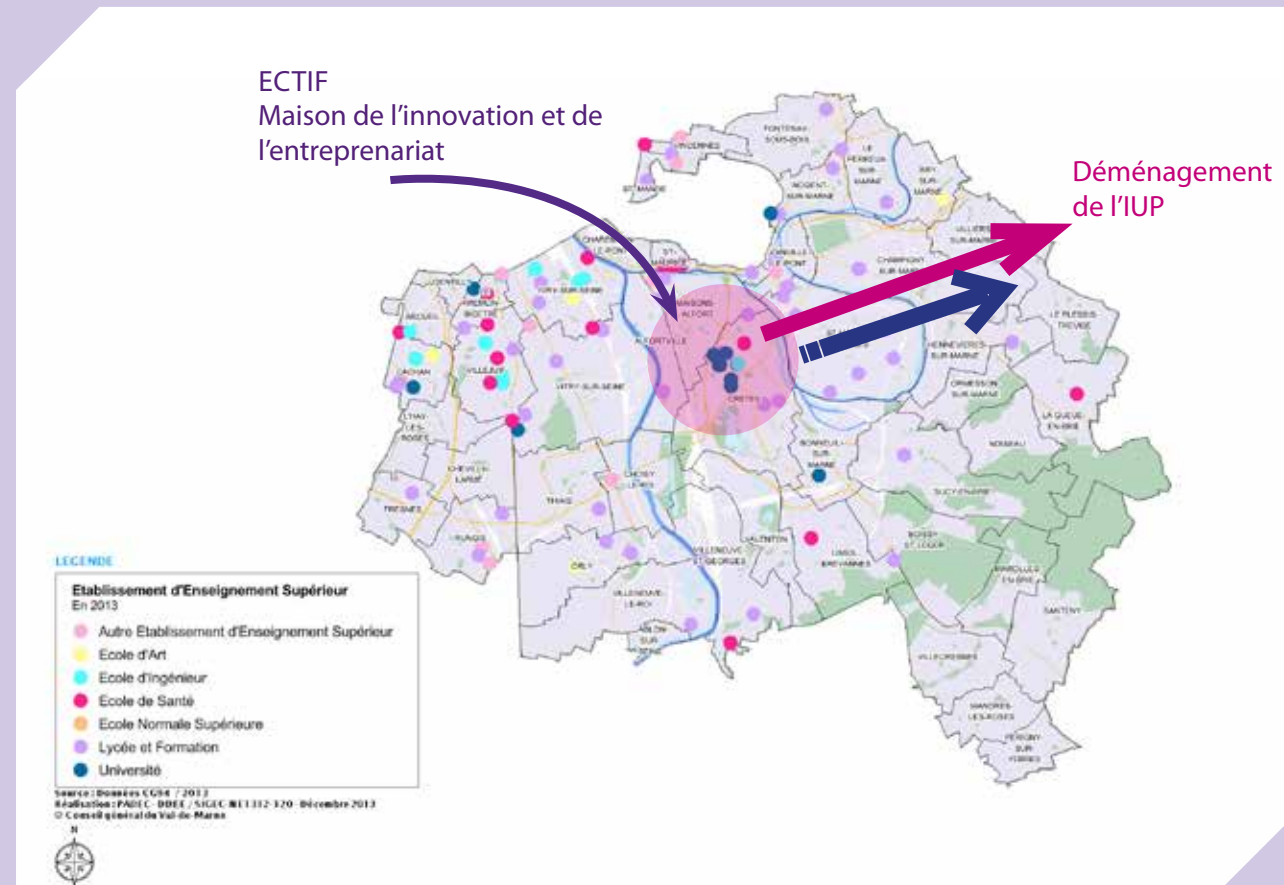
LES ÉTABLISSEMENTS



LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS LE VAL-DE-MARNE

- 4 universités présentes (Université Paris Est Créteil, Université Paris Sud, Université Pierre et Marie Curie, Université Panthéon Sorbonne)
- 30 000 étudiants inscrits à l'UPEC
- Présence importante des écoles d'ingénieurs (sur 3423 étudiants inscrits en formation ingénieur, 72 le sont dans un établissement public)
- Grandes écoles et instituts : Ecole nationale vétérinaire d'Alfort, Ecole normale supérieure de Cachan, Institut national de l'Audiovisuel
- Forte concentration de formations dans le médical et paramédical, caractéristique du département

L'AXE PARIS-EST



Site central de l'UPEC

Paris Est, dont l'axe majeur est Créteil-Marne la Vallée est bipolaire avec une répartition **thématique géographique**. Ainsi, Créteil est le campus « Santé Société » et cité Descartes « Ville et environnement durable ».

La partie santé de Paris Est s'appuie sur un environnement qui regroupe des structures et acteurs clés comme :

- l'Etablissement Français du Sang
- l'Institut Mondor de Recherche Biomédicale,
- le Centre de recherches chirurgicales
- le CHU Henri Mondor
- l'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort
- ANSES/INVS

Ecole supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)

Domaine de Chérioux

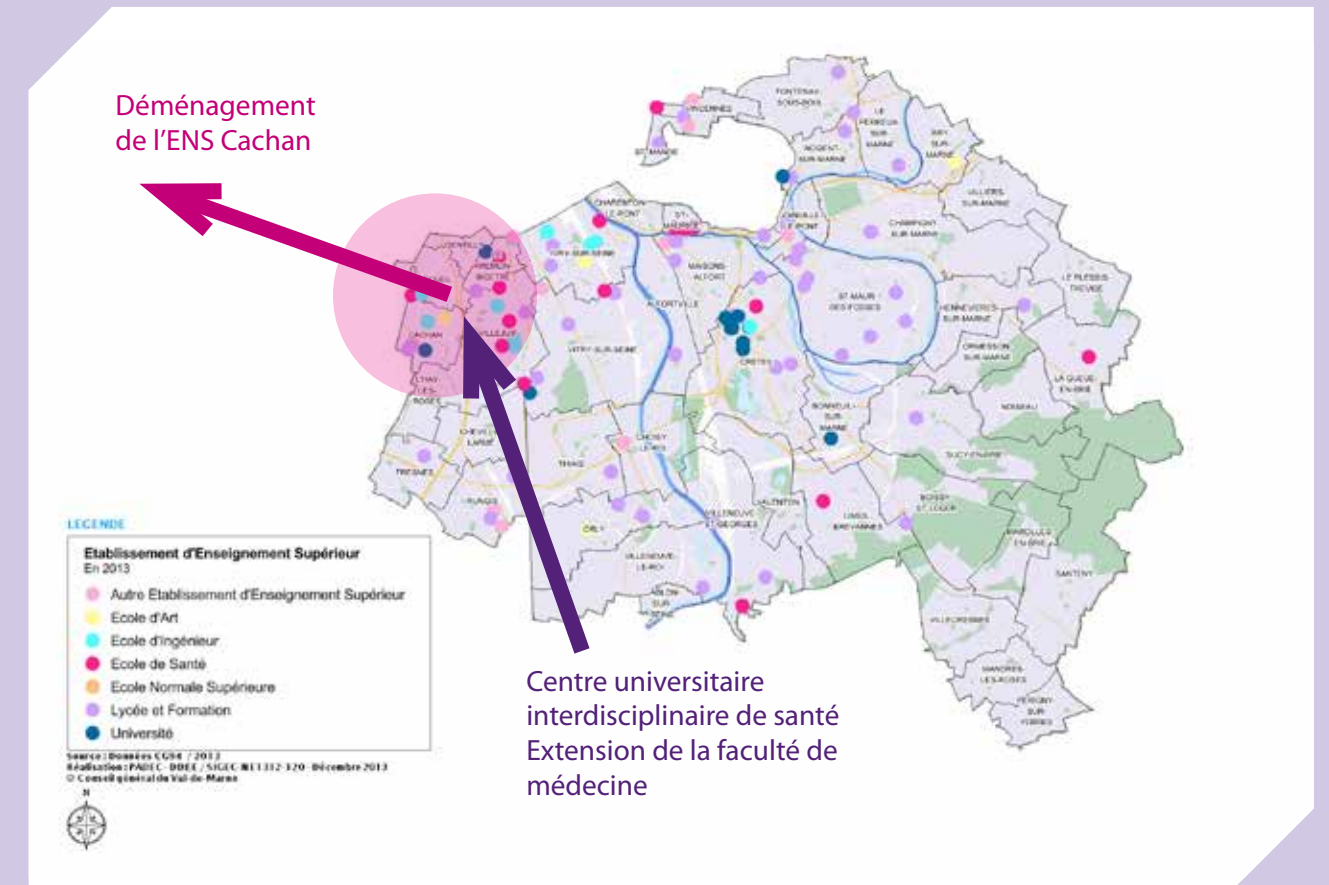
La présence de l'INA, l'IGN

La délocalisation de l'Institut d'Urbanisme de Paris (IUP-330 personnes) sur Marne-la-Vallée
Création d'un nouvel établissement (UPEC et UPEM) pour janvier 2017

LES PROJETS :

- **Ecole de chirurgie et techniques interventionnelles d'Ile-de-France (ECTIF)**
- **Maison de l'innovation et de l'entreprenariat**
- **Maison de l'environnement**
- **Maison des lettres et sciences humaines**
- **Bâtiment de recherche biomédicale**
- **Structuration des formations d'ingénieur**
- **Schéma directeur immobilier de l'ENVA**

L'AXE VALLÉE SCIENTIFIQUE DE LA BIÈVRE



Le **CNRS** est très présent sur cette partie du territoire notamment avec ses **deux campus en site propre**, Vitry-Thiais et Villejuif.

La dynamique Cancer Campus

- Gustave Roussy
- Hôpital Paul Brousse (Villejuif)
- Hôpital spécialisé Paul Guiraud
- Institut André LWOFF

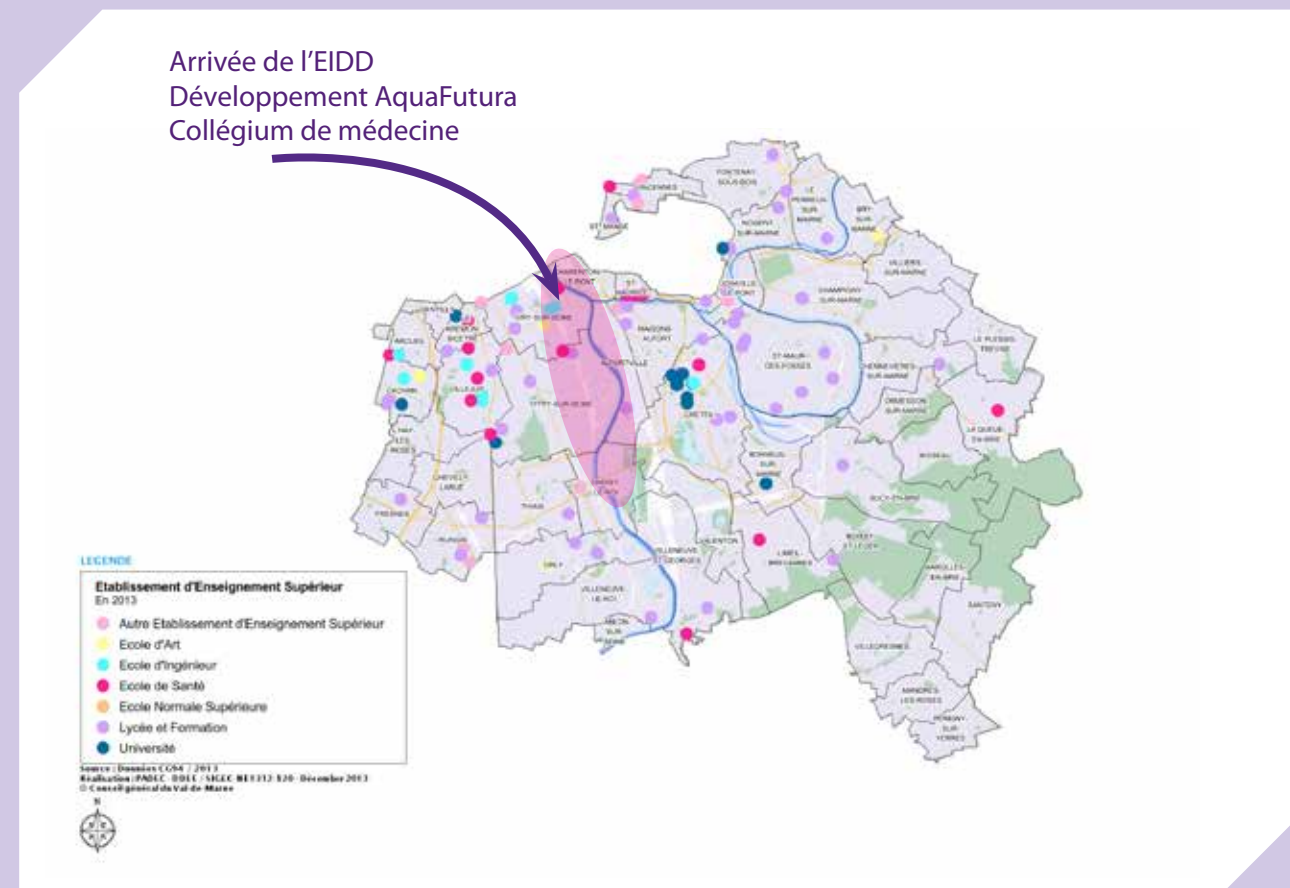
les établissements de Paris-Saclay

- La faculté de médecine du Kremlin-Bicêtre, composante de l'université Paris-Sud (Paris 11).
- L'IUT de Cachan (P11)
- ENS Cachan (près de 2400 personnes dont 1652 étudiants)
- Présence importante d'écoles d'ingénieurs privées
- Délocalisation de l'ENS Cachan sur le site de Saclay

LES PROJETS :

- **Regroupement des délégations du CNRS Paris A et Paris Est en seule sur Villejuif**
- **Centre universitaire interdisciplinaire de santé**
- **Extension de la faculté de médecine**

L'AXE SEINE AMONT



→ Université Pierre et Marie Curie (UPMC)

→ Collégium Galilée : rapprochement des UFR de médecine UPMC et UPEC

→ Ecole Professionnelle supérieure d'Arts graphiques et d'Architecture de la Ville de Paris

Le pôle allongement de la vie à Charles Foix (PAV)

→ L'Institut de la longévité Charles Foix, le Centre de recherche et développement (CRD)

LES PROJETS :

→ **PAV - développements en ingénierie et formation aux nouveaux métiers autour de l'accompagnement Institut de la longévité, Centre de recherche translationnelle (CRT)**

→ **Aquafutura avec UPMC et UPEC**

→ **Implantation de l'Ecole d'ingénieur Denis Diderot de l'Université Paris Diderot**

→ **Arrivée de laboratoires en SHS sur le site CNRS de Paris A**

OBJECTIF 1 : MAINTENIR ET DÉVELOPPER LA RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SUR LE TERRITOIRE

AXE 1 : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE : ENJEUX FORTS DANS LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, DES GRANDS PROJETS, DES DYNAMIQUES TERRITORIALES.

→ **Le Val-de-Marne compte plus d'une centaine d'établissements dispensant de l'enseignement supérieur** et plus d'une centaine de laboratoires de recherche publics associés aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Le Val-de-Marne accueille d'ores et déjà sur son territoire des composantes de 4 universités : l'Université Paris Est Créteil, l'Université Paris-Sud (UPS/11), l'Université Pierre et Marie Curie (UPMC/Paris 6) et l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris 1). L'Université Paris Diderot (Paris 7) porte par ailleurs un projet d'implantation d'une école d'ingénieur sur le territoire.

Des établissements mondialement reconnus font l'histoire de ce territoire, l'Ecole Nationale Supérieure de Cachan, l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort ou encore l'Institut National de l'Audiovisuel. Plusieurs écoles d'ingénieurs sont également présentes. Toutes sont privées excepté l'Institut supérieur des biosciences de Paris. Ces écoles participent du développement du territoire par les liens locaux et les activités développées.

Le département du Val-de-Marne se caractérise par 3 axes à forte valence « enseignement supérieur et recherche » :

- l'axe Paris Est
- l'axe Vallée scientifique de la Bièvre
- l'axe Seine-Amont

Les politiques de regroupement de l'enseignement supérieur et de la recherche conduisent les universités à évoluer dans un contexte de différenciation qui va croissant. Afin de garder un équilibre et une cohésion, les dynamiques de complémentarité entre projets portés par les établissements doivent se développer. Le rôle de régulation des territoires devient primordial.

Les grands bouleversements opérés depuis quelques années dans ce secteur ont un impact direct sur notre territoire (départ à venir de l'ENS Cachan, départ de l'IUP, ENVA en difficulté, déstabilisation passée du CHU Mondor... arrivée de l'UPMC, Paris Diderot). C'est dans ce contexte de vigilance quant au devenir de l'enseignement supérieur et la recherche comme levier de développement de son territoire, que le Département se positionne pour le maintien et le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

Les territoires évoluent désormais dans un environnement concurrentiel, peu propice à un développement territorial fondé sur des actions transversales et la valorisation des complémentarités. Il s'agit, dès lors, d'être en capacité de s'adapter sans retard aux évolutions constatées sur le terrain et de fédérer dans une vision partagée, l'ensemble des acteurs du développement.

Dans ce contexte, si l'on souhaite que les dynamiques de territoire à visée d'excellence puissent être en mesure de faire monter en compétence l'ensemble de la population, il paraît plus que jamais nécessaire de les identifier non seulement à travers des caractéristiques, politiques, économiques, sociales propres à leur environnement local, mais de les appréhender aussi dans leur environnement régional, national et européen.

Ainsi, considérant que l'enseignement supérieur et la recherche constituent des acteurs majeurs des dynamiques territoriales, il convient alors d'avoir une vision élargie de ce secteur et de la partager avec l'ensemble des partenaires afin d'être le plus pertinent possible au regard des politiques globales au niveau national dans ce domaine.

La concurrence entre établissements se décline ainsi au travers de la mise en concurrence des territoires. Dans ce contexte et afin d'assurer le maintien et le développement (humain, scientifique, économique) du Val-de-Marne, il convient d'aider à assurer le rayonnement nécessaire à la visibilité nationale et internationale et de veiller à l'accessibilité pour tous.

Il s'agit dès lors d'engager notamment une réflexion partagée sur cette situation avec les collectivités locales aujourd'hui très demandeuses de liens avec ce secteur et qui l'expriment par une forte volonté d'implantation d'établissements sur leur territoire. Dans le cadre de la rédaction des cinq Contrats de développement territorial (CDT) du Val-de-Marne, la question de l'enseignement supérieur et de la recherche est systématiquement abordée.

Au regard de l'observation des mutations de la société, où les liens entre les dynamiques de développement d'un territoire et celle d'enseignement supérieur et de recherche n'ont jamais été aussi forts et aussi inséparables, le Conseil général du Val-de-Marne avec le schéma départemental de l'enseignement supérieur et de la recherche souhaite accompagner et anticiper, dans une visée émancipatrice de sa population, les mutations du territoire.

Son ambition est tout d'abord de conforter les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics **dans leurs projets de développement en lien avec les besoins du territoire mais au regard des contraintes inhérentes aux politiques nationales dans ce domaine.**

Il s'agit d'accompagner et anticiper les développements dus aux mutations du territoire en y inscrivant fortement les enjeux de l'enseignement supérieur et de la recherche et d'accès à la formation (Par exemple, à partir du Grand Paris Express, avec la présence du site de maintenance et de remisage à Champigny-sur-Marne mais également avec la liaison physique entre la Vallée de la Bièvre et Seine Amont, 11 minutes entre Créteil et Marne-la-Vallée...).

Le schéma s'appuie sur l'expérience des dynamiques territoriales développées ces dernières années (Pôle allongement de la vie Charles-Foix, Cancer campus, domaine de Chéroux...) mais vise aussi à tisser des liens avec les différents projets qui ne seraient pas dès leur genèse associés au secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche (cité de la gastronomie, site de maintenance et de remisage du Grand Paris Express...).

Il convient de se doter d'une vision commune et partagée de ce secteur, mettant en œuvre les dynamiques de réseaux pour travailler aux complémentarités entre les projets des établissements et entre les collectivités. L'ancrage local et le travail de proximité développés par des acteurs de l'ESR et les collectivités sont des atouts sur lesquels s'appuyer pour développer des structures de rencontres pouvant favoriser le maintien et le développement d'un secteur ESR d'excellence identifiable au niveau national et international. A ce titre, l'action à l'international conduite par le Conseil général en termes de coopération scientifique, participe de ce rayonnement. Le Département veille à développer des partenariats co-construits avec les acteurs publics de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ces partenariats passent par la contractualisation qui permet la mise en adéquation des projets des établissements avec les axes prioritaires départementaux.

Sur les grands projets structurants en Val-de-Marne, le travail du Département doit conduire à une meilleure articulation entre le potentiel de développement économique, la recherche et les besoins de la population. Il doit produire une plus-value sur le développement du territoire grâce à son rôle fédérateur, permettre le croisement de compétences transversales et développer les capacités de réponse aux besoins de formation des Val-de-Marnais.

→ LES AXES DE TRAVAIL

DYNAMIQUES TERRITORIALES

- **Se doter** d'une vision commune et partagée sur ce secteur et poursuivre le rôle fédérateur et facilitateur du Conseil général
- **Au regard de la place et déclinaison de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les contrats de développement territorial en cours, veiller au développement** de l'enseignement supérieur et de la recherche, à sa cohérence territoriale à l'échelle départementale compte tenu que les trois axes, Paris Est, Vallée scientifique de la Bièvre et Seine-Amont, sont identifiés comme stratégiques pour le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- **Etre force d'appuis** aux enjeux et opportunités du territoire permettant d'exploiter les ressources disponibles et de renforcer l'ancrage : Chéroux, Cancer campus, Pôle allongement de la vie, pôle H₂O...
- **Articuler** les projets départementaux et la recherche afin de contribuer à faire émerger de nouveaux projets
- **Accompagner** l'enseignement supérieur et la recherche dans ses développements en lien avec les priorités départementales (école de chirurgie et des techniques interventionnelles d'Ile-de-France, extension de la faculté de médecine Paris Sud, centre universitaire interdisciplinaire de santé, maison de l'innovation et de l'entrepreneuriat...)
- **Réfléchir** aux conditions de maintien de certains établissements et/ou de la reconversion des sites sur des thématiques de l'enseignement supérieur et de la recherche à l'instar du site de l'Ecole normale supérieure de Cachan

CONTRACTUALISATION

- **Accorder** une place plus importante à l'enseignement supérieur et à la recherche dans les contrats CPER et CPRD
- **Poursuivre** la contractualisation avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- **Accompagner** les établissements dans la recherche de financements, en particulier européens

GRANDS PROJETS STRUCTURANTS

- **Travailler** le volet enseignement supérieur et recherche du pôle « emploi-formation-recherche » du site A. Chéroux
- **Susciter** le lien développement/formation/ enseignement supérieur et recherche dans des champs nouveaux, a priori éloignés de l'ESR à l'instar de la Cité de la gastronomie et du site de maintenance et de remisage du Grand Paris Express

SANTÉ-SOCIÉTÉ

→ **ADOSSÉ À L'UPEC**, université créée en 1971 afin notamment d'accompagner le développement du département du Val-de-Marne, le pôle santé-société de la COMUE Paris-Est structure l'enseignement supérieur et la recherche de l'est francilien. La diversité des acteurs présents sur ce territoire (université, école, hôpitaux, collectivités, agence...) permet les conditions d'un continuum recherche-formation-expertise grâce à l'association d'établissements dont les missions couvrent l'ensemble de ce spectre. Santé-société se positionne sur les enjeux de société et de connaissances et se caractérise par l'association de la médecine humaine à la médecine vétérinaire et du lien établi avec les agences de sécurité sanitaire et de surveillance de la santé. L'histoire, les liens et pratiques de travail avec les collectivités territoriales, font de cet ensemble un acteur structurant pour le développement économique et urbain, à l'instar de la pépinière – hôtel d'entreprises « Bio&D » dédiée à la santé.

CANCER CAMPUS

→ **A L'INITIATIVE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** et des acteurs académiques, le projet Cancer Campus porte l'ambition de création d'un campus en cancérologie autour de Gustave-Roussy liant recherche, innovation et industrie biomédicale, secteur de développement de l'emploi. Il se structure autour d'une dimension scientifique et académique mais aussi entrepreneuriale et territoriale. Valorisant la relation aux malades et aux citoyens, et s'appuyant sur des partenaires reconnus (Gustave-Roussy, Assistance publique des hôpitaux de Paris...), le projet développe une spécificité lui permettant de se positionner en tant que pôle ressources et expert sur l'oncologie. Dans ce cadre, l'aménagement de la ZAC « Campus Grand Parc » avec le centre universitaire interdisciplinaire de santé porté par l'Université Paris Sud, constitue l'opportunité de construire les conditions du développement d'un biocluster en permettant d'une part l'implantation d'acteurs du secteur (entreprises de toutes tailles, laboratoires de recherche...), et d'autre part en offrant un environnement de qualité et attractif (offre de services aux entreprises et aux salariés, qualité urbaine et paysagère). Une des conditions de réussite de ce projet réside dans l'implication de l'ensemble des acteurs territoriaux, économiques et académiques.

LE PÔLE ALLONGEMENT DE LA VIE

→ **LE PÔLE ALLONGEMENT DE LA VIE CHARLES-FOIX** est né à la fin des années 1990 de la rencontre entre des partenaires scientifiques, institutionnels, associatifs et des collectivités locales, décidés à proposer une réponse innovante à l'enjeu de société fondamental que constitue l'allongement de la vie. En 2000, ces acteurs ont décidé de fonder ensemble le Pôle Allongement de la Vie Charles-Foix - Ivry-sur-Seine.

Le Département co-finance cette association qui porte un projet transversal s'articulant autour de 4 dimensions stratégiques :

→ **SCIENCES ET RECHERCHES MÉDICALES** : piloté par l'Université Pierre et Marie Curie dont l'un des projets majeurs a été la création de l'Institut de la Longévité (composé de Centre de Recherche et Développement, en activité, et du futur Centre de Recherche Translacionnelle) ;

→ **STRUCTURATION D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE INNOVANTE**, les gérontechnologies : portée par la grappe d'entreprises Sol'âge. Souhaitant valoriser le tissu d'acteurs et de structures dédiés au grand âge, Sol'âge a lancé le 1^{er} juillet 2013 la « Silver Valley ». S'articulant autour de l'hôpital Charles Foix et de la future pépinière / hôtel d'entreprises située à Ivry-sur-Seine (5 000 m² - cofinancé par le Conseil général, la Région et la Ville d'Ivry-sur-Seine), la « Silver Valley » réunira sur un même territoire l'ensemble des compétences nécessaires à la constitution d'un cluster destiné à répondre aux besoins de nos aînés en impulsant une nouvelle dynamique économique au Val-de-Marne.

→ **DÉVELOPPEMENT** d'une offre de formation : en construction ;
→ **PROBLÉMATIQUES SOCIÉTALES** (organisation de colloques...)

AXE 2 : RENFORCER ET PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION

→ Le Val-de-Marne a connu au cours de son histoire, l'implantation d'un potentiel scientifique remarquable avec l'École nationale vétérinaire d'Alfort (ENVA), implantée en 1766 à l'initiative de Claude Bourgelat, le laboratoire de synthèse atomique de Frédéric Joliot Curie, l'Institut du cancer initié par Gustave Roussy ou encore le Laboratoire central des traitements chimiques dirigé par le Professeur Georges Chaudron.

Territoire de créativité à l'instar des grandes coopérations entre chercheurs, collectivités qui ont fait émerger des dynamiques fortes telles que la Silver Valley, le Val-de-Marne concentre l'ensemble des atouts de réussite au continuum formation-recherche-innovation. L'ambition est de s'appuyer sur une mise en commun des connaissances scientifiques et des moyens de recherche afin de favoriser les conditions de dynamisme.

L'ouverture et l'interconnexion entre monde académique et monde industriel sont aujourd'hui une nécessité.

L'innovation sous toutes ses formes, pilier du Plan Stratégique de Développement économique (PSDE) du Département, est ici déclinée dans son volet universitaire, le continuum recherche-innovation.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE SUR LE TERRITOIRE

→ Le maintien et le développement du potentiel de recherche fondamentale et appliquée sont nécessaires à la production de connaissances, source d'innovation et de développement des sociétés et des territoires. Une recherche dynamique est un facteur incontournable d'attractivité et de rayonnement.

Avec plus d'une centaine d'unités de recherche présentes sur le territoire val-de-marnais, le Val-de-Marne dispose ainsi d'un **potentiel scientifique et de recherche remarquable**.

Ce potentiel est particulièrement fort dans la santé, avec les centres hospitaliers de recherche et d'enseignement de Charles-Foix à Ivry-sur-Seine (Pôle allongement de la vie Charles Foix), d'Henri-Mondor, de l'Etablissement français du sang, de la faculté de médecine de l'UPEC, de l'ENVA à Créteil et Maisons-Alfort, de Paul-Brousse, de Gustave-Roussy, de la dynamique cancer campus à Villejuif et de la faculté de médecine de Paris-Sud au Kremlin-Bicêtre.

Au regard de la polarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche, le Département souhaite jouer pleinement son rôle fédérateur afin de développer la coopération et la mise en réseau des acteurs pour une recherche qui bénéficie à l'ensemble de la société, du territoire et pour construire une recherche harmonisée et complémentaire sur le territoire.

Le Département entend ainsi poursuivre dans le respect du principe d'indépendance de la recherche, son système de soutien qui valorise les domaines ayant trait aux spécificités et aux préoccupations économiques et sociales du territoire au travers des filières stratégiques et des secteurs d'intérêts (santé, éco-activités et notamment eau-milieux-sols, agroalimentaire, image, économie sociale et solidaire...).

Ce soutien participe du renforcement des laboratoires comme acteurs principaux de la recherche et notamment de la recherche fondamentale. Le Département portera une vigilance particulière à la place des Sciences Humaines et Sociales (SHS) dans le Val-de-Marne. Les SHS contribuent à la compréhension globale de l'environnement et des mécanismes propices aux innovations. Les outils stratégiques qu'elles sont à même de développer aident à appréhender les grands enjeux de société.

Il s'agit ainsi de bénéficier de la production de connaissances qui permettent de soulever les enjeux organisationnels dans les entreprises, les associations, les collectivités.

Dans cette perspective, la visibilité de l'activité val-de-marnaise dans le domaine de l'ESR participe du maintien et du développement du potentiel présent. Mais au-delà, l'un des enjeux est également de permettre au plus grand nombre de s'approprier les connaissances scientifiques nécessaires à des complexités du monde actuel.

Le Conseil général a décidé de miser sur l'avenir par un engagement pour la recherche auprès des étudiants et jeunes chercheurs et par la diffusion de la culture scientifique et technique auprès des plus jeunes afin de susciter des carrières scientifiques.

Afin de faire face aux enjeux et aux évolutions de ses missions, le Département souhaite continuer à promouvoir les coopérations scientifiques entre les services départementaux et les unités de recherche.

FAVORISER L'INNOVATION

→ Le développement économique et social est plus important et plus durable s'il s'appuie sur une recherche solide. La recherche publique a plutôt pris l'habitude de travailler avec les départements de R&D des grands groupes. Les PME et TPE sont pourtant des acteurs majeurs de l'innovation et d'autant plus dans le Val-de-Marne qu'elles constituent majoritairement son tissu économique.

Les entreprises et en particulier les PME ne font pas suffisamment appel aux compétences disponibles en matière de recherche. Ceci est probablement le résultat d'un manque de connaissances des potentiels existants et de moyens pour y accéder mais également par une difficulté à expliciter la demande socio-économique en termes de recherche et de connaissance. Il s'agit, pour les laboratoires de recherche, de favoriser et diffuser la connaissance de l'apport de compétences complémentaires et thématiques, mais il convient aussi de faciliter l'accès des entreprises à des moyens scientifiques en amont de la valorisation.

Si les industries de pointe telles que la santé, les éco-activités ou encore le numérique demandent, de façon continue, l'apport des avancées de la recherche académique, des secteurs industriels plus « traditionnels » requièrent également l'appui de la recherche pour se structurer et se développer. L'ensemble du tissu industriel val-de-marnais est diversifié. Il a donc besoin d'accéder à des connaissances issues de disciplines pour lesquelles les domaines d'application sont larges. Les liens entre l'enseignement supérieur et la recherche d'une part, en particulier les laboratoires, et les entreprises d'autre part, sont à renforcer. Ils doivent permettre d'accompagner les acteurs économiques du Val-de-Marne à faire face aux mutations ; qu'elles soient économiques, réglementaires, démographiques, technologiques ou sociétales. Il importe en effet aujourd'hui d'accompagner les entreprises dans leur adaptation à leur nouvel environnement « marché » (évolution des produits et services, marketing) ainsi que dans leur nécessaire évolution en termes de processus de travail (fonctions organisationnelles et fonctionnelles de type management, gestion des ressources humaines, ...).

Dans ce double objectif, il est nécessaire d'élargir l'appréhension de l'innovation au-delà des entreprises innovantes.

Dans le cadre du Plan Stratégique de Développement Économique (PSDE), le Département souhaite soutenir le développement de l'innovation sous toutes ses formes : technologique, sociale et organisationnelle. Il s'agit également de favoriser l'innovation de rupture, le remplacement d'une technologie par une autre ; l'émergence de nouveaux marchés à la place d'autres mais aussi l'innovation incrémentale, le processus d'amélioration et d'évolution continue, graduel et successif.

→ LES AXES DE TRAVAIL

- **Poursuivre** le soutien pour l'acquisition d'équipements scientifiques et techniques dans les laboratoires val-de-marnais associés aux institutions conventionnées
- **Renforcer** la reconnaissance des lettres, sciences humaines et sociales en aidant les manifestations scientifiques nationales et internationales ; l'objectif est d'accroître la visibilité et l'attractivité d'une part des domaines de recherche et d'autre part du Val-de-Marne comme territoire d'accueil de recherches d'excellence.
- **Soutenir** la présentation de travaux de recherche et de communication scientifique (soutien à des colloques ou à des manifestations ...).
- **Poursuivre** le soutien et l'encouragement aux jeunes chercheurs avec le Prix de l'université du conseil général mais également avec l'accueil d'étudiants dans le cadre de CIFRE ou inscrits en master au sein de la collectivité
- **Développer** des actions de partenariat et de promotion pour faire connaître largement les travaux de recherche menés sur le territoire val-de-marnais (Rendez-vous de l'ESR, Journées scientifiques de l'environnement, www.yes...)
- **Diffuser et promouvoir** la culture scientifique et technique auprès de la population et, en particulier, des jeunes en s'appuyant sur l'intervention et les travaux des chercheurs et enseignants chercheurs du territoire (Université populaire de l'eau et du développement durable, la science des livres, Parcours sciences...)
- **Participer** aux projets de recherche en tant que partenaire, mettre à disposition des données, des moyens humains ou logistiques et bénéficier de l'expertise scientifique des structures de recherche sur les thématiques départementales : comme les travaux dans le domaine de l'eau et de l'environnement, sur la fertilisation des sols, sur l'accessibilité, les bénéficiaires du RSA ou encore sur des nouveaux modèles en support des politiques publiques.
- **Animer** la réflexion sur l'ESR au niveau départemental en collaboration et avec le soutien de l'ensemble de nos partenaires.

L'ensemble des secteurs économiques - entendus dans une acception « filières » et fonctionnelle (activités de R&D, activités industrielles et artisanales de production, activités de conseil, de négoce, ...) - d'une part sont potentiellement impactés par les résultats de la recherche et d'autre part peuvent en bénéficier.

Appréhender l'innovation dans son ensemble passe, non seulement par une attention à la recherche de haut niveau, mais aussi par l'accueil d'étudiants dans les entreprises, par la formation continue dispensée dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ou encore par l'innovation liée aux besoins sociaux.

Le besoin d'échanges, de connaissances mutuelles entre les nombreux acteurs du transfert et de la valorisation est une nécessité pour gagner en efficacité et en créativité.

L'objectif d'innovation, au sens large, s'appuie non seulement sur les actions, les processus et les structures qui permettent de tisser des liens entre la recherche et le monde socio-économique mais aussi sur les interactions existantes ou devant être développées au sein des cursus constituant l'offre de formation des établissements d'enseignement supérieur.

Dans son rôle affirmé de fédérateur et dans une logique de développement, le Département œuvrera au renforcement des coopérations entre les acteurs de l'ESR et le monde socio-économique afin de constituer une ligne de force stratégique pour le développement économique et social du territoire.

Le Département souhaite, par un travail de sensibilisation, promouvoir une culture de l'innovation partagée en développant les efforts de mise en réseau et de soutien à l'intégration de l'innovation.

LE PROJET RAINGAIN

→ **LE PROJET RAINGAIN** est un projet européen (zone Europe du Nord-Ouest) comportant 13 partenaires de 4 pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique, France), visant l'amélioration de la mesure de la pluie par radar et par là-même une meilleure gestion des réseaux d'assainissement, pour lutter contre les inondations et la minimisation des pollutions (en nombre et en volume).

Le Département du Val-de-Marne, avec sa Direction des services de l'environnement et de l'assainissement (DSEA), gère des bassins de rétention d'eaux pluviales, dont certains ont une double vocation, de stockage des eaux avant dépollution par un traitement approprié (décantation lamellaire), et de lutte contre les inondations par rétention d'eaux de ruissellement présentes en trop grande quantité pour pouvoir s'écouler gravitairement. La gestion de ces bassins, pour être optimisée, requiert un certain nombre d'études déjà engagées par le Val-de-Marne, appelées à se poursuivre. C'est dans ce contexte que le Val-de-Marne est engagé dans le projet Raingain.

Les partenaires du projet sont des organismes de recherche (Imperial College de Londres, universités de Delft et de Louvain, Ecole des Ponts), des services publics de météorologie et d'assainissement (météos bri-

→ LES AXES DE TRAVAIL

- **Soutenir** la diffusion de la culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat auprès des étudiants, des chercheurs mais aussi auprès des services départementaux
- **Favoriser** les structures mixtes de formation, les espaces de rencontres, la formation continue dispensée par les ESR
- **Maintenir** la qualité des écosystèmes en particulier pour les filières stratégiques et secteurs d'intérêts
- **Développer** au sein des services départementaux l'expérimentation venant des laboratoires, sources de développement de nouvelles technologies mais aussi d'amélioration des politiques publiques
- **Favoriser** le recrutement d'étudiants par les entreprises permettant un transfert du savoir-faire à l'instar des CIFRE pour une intégration de personnels hautement qualifiés dans les PME notamment
- **Identifier** et caractériser les besoins des entreprises et rechercher des solutions dans les laboratoires académiques
- **Faire émerger** au sein des PME une offre de compétences compétitive pouvant répondre aux besoins de preuves de concept dans les opérations de maturation des projets académiques

tannique et française, Conseils généraux de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, ville de Rotterdam, province Hollande du Sud), un think tank britannique sur les politiques publiques (LGIU), et 2 sociétés privées (AquaFin, société belge d'ingénierie, et Véolia).

Ces études se dérouleront donc dans un environnement scientifique et technique favorable, puisque susceptible de permettre un partage d'expériences et de résultats avec des acteurs de l'assainissement et des laboratoires de recherche français, néerlandais, anglais, et belges. En Ile-France, ce projet se base sur l'installation d'un radar Bande X à double polarisation, duquel on attend une meilleure précision dans l'espace (pixels de 1 ha au lieu de 1 km²), et dans le temps (pas de temps de 2mn 30 s).

L'intérêt du développement d'un nouvel outil de mesure de pluie est de permettre l'amélioration du pronostic de la pluie dans l'heure à venir, ce gain de précision permettant une meilleure advection. Des gains sont attendus sur la gestion en temps réel des réseaux d'assainissement (meilleure anticipation des montées d'eau, permettant de diminuer les précautions trop fréquentes qui se traduisent par des rejets d'eaux pluviales non traitées dans le milieu naturel).



→ Renforcer et promouvoir la recherche et l'innovation, en particulier dans les filières économiques stratégiques du Val-de-Marne.

OBJECTIF 2 : CONTRIBUER AUX CONDITIONS DE RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS

AXE 1 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE ÉTUDIANTE

→ La réussite des étudiants ne dépend pas seulement de l'offre de formation, un environnement propice au travail et à l'épanouissement des jeunes est également un des facteurs de réussite. Les conditions de vie des étudiants au sens large - transport, logement, santé, vie associative... - sont primordiales.

Une dégradation des conditions économiques et financières des jeunes durant la période d'étude est confirmée. Plus de la moitié des étudiants (54%) disent être confrontés² à des difficultés économiques (de « moyennes » à « très importantes »). Plus de la moitié vivent avec moins de 400 € par mois, c'est-à-dire sous le seuil de pauvreté. Les étudiants se retrouvent enfermés dans une double dépendance : une dépendance familiale (73%) et une dépendance au salariat très marquée (plus d'un étudiant sur deux exerce une activité rémunérée régulière)³. Les activités salariales au lieu de permettre aux jeunes de financer leurs études, sont devenues de fait un moyen de les en détourner.

L'autonomie des étudiants reste aujourd'hui une perspective éloignée tant au niveau financier qu'au niveau de l'accès à un logement indépendant⁴. Sur le territoire val-de-marnais, de l'avis de l'ensemble des partenaires, le problème principal est la pénurie de place en résidences universitaires (CROUS). La période des études est souvent synonyme de précarité pour de nombreux étudiants. L'allongement de la période d'insertion professionnelle, l'absence de protection sociale et les craintes quant au déclassement sont un facteur d'angoisse. 53 % des étudiants se disent déprimés et/ou stressés, 39% avouent avoir ressenti de « l'épuisement ».

Les étudiants sont de plus en plus fragiles socialement. Les situations de pauvreté grave et durable concernent en région francilienne un tiers des étudiants boursiers⁵.

Les conséquences de cette situation vécue comme une urgence sociale par les jeunes, sont d'une part de renforcer les obstacles à l'accès et à la réussite des parcours de formation initiale et d'autre part de favoriser à chaque étape une forte reproduction sociale.

L'amélioration des conditions de vie des étudiants est donc un enjeu essentiel sur lequel les coopérations entre les acteurs du territoire jouent un rôle décisif.

Avec ses politiques de promotion et de prévention de la santé, celles en faveur de l'habitat, mais aussi forte de son engagement à visée émancipatrice qui favorise la participation citoyenne et la solidarité, notamment en direction de la jeunesse, une collectivité comme le Conseil général du Val-de-Marne possède des atouts majeurs pour impulser une dynamique capable d'attirer et de maintenir des jeunes sur son territoire en leur offrant un cadre de vie propice à leur épanouissement.

Par ailleurs, de façon réciproque, tout ce qui contribue à répondre aux besoins de la vie des étudiants est un des vecteurs primordiaux d'attractivité, de qualification des territoires et de dynamisation du développement économique.

² Etude conditions de vie Observatoire national de la vie étudiante 2013

³ Enquête nationale sur la santé et conditions de vie des étudiants (2011), LMDE, Mutuelle française, EPSE 2013

⁴ Grande enquête santé, SMEREP, Harris interactive, 2013

⁵ « Les étudiants franciliens en situation de précarité » IAU IDF

FAVORISER LA SANTÉ DES ÉTUDIANTS

→ L'état de santé de la population étudiante en France est devenu très alarmant. Quelque 20 % des étudiants sont en perte d'équilibre alimentaire, beaucoup vivent sans aucun soin dentaire ni correction de déficiences visuelles. Une part croissante des étudiants y renonce uniquement pour des motifs financiers.

Ce renoncement aux soins est particulièrement préoccupant. Il est, de tous les points de vue, néfaste, y compris sur le plan économique où il est ruineux. L'absence de prise en charge entraîne des coûts différés importants. Cela peut en effet générer dans le temps de graves problèmes de santé difficiles à résoudre (infections, facteurs de risques cardiaques, infections rénales et affections pulmonaires plus probables en cas de manque d'hygiène buccale).

Selon une enquête récente⁶, plus d'un tiers des étudiants interrogés (34%) énoncent avoir renoncé à consulter un médecin au cours des douze derniers mois. Un étudiant sur 5 explique avoir renoncé à des soins ou traitements médicaux en raison de leur coût. L'accès à la prévention est trop limité. Les habitudes de consultation médicale des étudiants sont préoccupantes à long terme. En effet, 12% d'entre eux n'ont effectué aucune visite chez le médecin généraliste au cours de l'année passée et la non consultation de spécialistes est particulièrement élevée. 57% des étudiantes n'ont pas consulté de gynécologues dans l'année.

Une forte caractéristique de l'état de santé des étudiants qui s'est affirmée est sans conteste une généralisation du mal-être. Près de 4 étudiants sur 10 expriment un sentiment constant de tristesse ou de déprime. Seuls 16% des étudiants en situation de mal-être (troubles émotionnels, nerveux) ont consulté un professionnel de santé, et le médecin généraliste reste le premier recours devant le psychiatre ou le psychologue.

Par ailleurs, émergent de nouvelles problématiques de santé publique et de prévention comme le trop faible recours au test de dépistage du VIH : 66% des étudiants n'en ont jamais pratiqué. Les étudiants sont sexuellement actifs (90% déclarent avoir eu des rapports sexuels au cours des 12 derniers mois) mais pâtissent de lacunes théoriques sur le VIH et les IST. L'augmentation du recours aux IVG est aussi un facteur préoccupant sur lequel la prévention devrait être renforcée.

Une aggravation des comportements addictifs est également constatée : la consommation non régulière mais festive de l'alcool et les dérives associées augmentent les risques d'accidents ou de comas éthyliques ; la banalisation de l'usage des certaines drogues, souvent considérées comme moins dangereuses que le tabac mais aussi l'usage abusif des psychotropes.

→ LES AXES DE TRAVAIL

- **Construire** un diagnostic partagé sur la santé des étudiants en Val-de-Marne
- **Favoriser** l'information et la mise en commun des expertises et réflexions des acteurs concernés par la santé des étudiants et présents dans divers réseaux (mobilisation de la conférence territoriale de santé aux problématiques de santé étudiante...)
- **Participer** à la diffusion de l'information concernant les centres de planification auprès des établissements d'enseignement supérieur et de recherche qui s'engagent pour un accès aux soins facilité à l'instar du dispositif RESUS porté par l'UPEC.
- **Engager** une réflexion sur les dispositifs ou actions de prévention conduits par le Département qui pourraient être étendus aux étudiants



→ Un renoncement aux soins médicaux préoccupant chez les étudiants.

⁶ Enquête nationale sur la santé des étudiants EPSE/LMDE 2011, publication 2013

AMÉLIORER LE LOGEMENT ÉTUDIANT

→ Dans le contexte francilien marqué par une forte tension du marché du logement, la question du logement étudiant, exacerbée par la forte concentration d'étudiants, se pose avec une grande acuité⁷. La situation du logement en Val-de-Marne se caractérise par une moindre décohabitation (40% des étudiants vivent chez leurs parents)⁸. Cette décohabitation est limitée par l'offre d'enseignement supérieur abondante en tissu urbain dense et bien desservi par les transports en commun. Néanmoins, la raison principale invoquée à la cohabitation par les étudiants est leur insuffisance de ressources, ils sont également ceux qui ont les temps de transport les plus élevés (33% d'entre eux vivent à plus d'une heure de transport de leur lieu d'études et 53% à plus de 45 minutes). Par ailleurs, le logement reste une dépense considérée comme lourde, 32 % des étudiants qui ne vivent plus chez leurs parents déclarent avoir du mal à payer l'alimentation, une partie du loyer ou l'électricité. Souvent bénéficiaire d'une bourse d'études, cette population est en demande d'une offre sociale.

Sur le territoire du Val-de-Marne, l'offre de logement étudiant a augmenté ces dernières années passant de 12,7 à 20% de places par étudiants inscrits dans le Val-de-Marne (soit la construction de 3400 logements entre 2009 et 2013). Néanmoins, le pourcentage de logement en résidence universitaire (CROUS) après avoir diminué suite à la fermeture d'une résidence et à la réhabilitation d'une autre est « revenu » à l'offre de 2009 avec 3,5% de place en cité universitaire par étudiants inscrits dans le Val-de-Marne. Nationalement, la part d'étudiants logés en résidence universitaire reste stable aux alentours de 11%⁹.

Sur l'offre générale, seuls 35% des logements présentent un loyer inférieur à 450 €, un tiers est compris entre 450 et 600 €, le dernier tiers étant supérieur à 600 €¹⁰.

Par ailleurs, les nouvelles constructions au regard des évolutions des modes de vie font apparaître un recul des formes d'organisation collective qui favorisaient des échanges et des rencontres quotidiennes entre locataires. Ce recul, accompagné d'une hausse de la pression des résultats scolaires, peut entraîner un danger d'isolement pour certains étudiants. 26% des étudiants avouent avoir ressenti de la solitude et de l'isolement.

Lors de l'adoption du nouveau Plan habitat en avril 2010, le Département a adapté son mode de financement du logement étudiant au respect de divers critères (implantation géographique de la résidence, niveaux de loyers pratiqués...).

Seuls peuvent être financés les projets qui répondent à minima aux critères suivants :

- Logements financés en PLAI ; les loyers de ces logements doivent correspondre aux niveaux des loyers les plus bas des logements locatifs sociaux.
- Logements situés à proximité des établissements d'enseignement, des pôles économiques et d'emploi desservis en transport en commun (temps maximum de transport trente minutes entre lieu de vie et lieu de travail), et également situés en centre-ville ou en secteurs dotés de services urbains accessibles (culturels, sportifs...).

Ces critères excluent toute participation financière départementale aux modes de financements du logement étudiant, public. Celui-ci est en effet, financé au niveau national par l'Etat sous la forme de prêt PLS (Prêt Locatif Social), ce qui impose aux bailleurs la pratique de loyers au niveau PLS. Sous l'impulsion du Conseil régional d'Île-de-France, un accord est intervenu au niveau régional, pour que le logement étudiant puisse être financé à des niveaux de loyers accessibles pour les étudiants. L'Etat accepte donc en Île-de-France de financer des logements étudiants à un niveau de loyer PLS-étudiant.

→ LES AXES DE TRAVAIL

- **Engager une réflexion** sur les critères définis par le Conseil général au titre de sa politique de l'habitat en envisageant d'assouplir les dispositions actuelles pour les résidences étudiantes situées dans les secteurs à forts enjeux d'aménagement urbain
- **Promouvoir** l'intégration de logements étudiants portés par le CROUS ou par les opérateurs publics dans les projets d'aménagement
- **Définir** des modalités de veille quant à l'attribution de logements étudiants en particulier sur les grands projets départementaux tels que la ZAC Chérioux ou la Cité de la gastronomie
- **Poursuivre et développer** le travail partenarial avec les acteurs concernés (Etat, région, CROUS, bailleurs sociaux, étudiants, établissements d'enseignement supérieur, villes ...) pour contribuer à améliorer le logement des étudiants, chercheurs... dans le Val-de-Marne
- **Travailler** à des pistes parallèles autour d'autres formes de logement collectif qui rompraient l'isolement à l'instar de la colocation

⁷ Schéma régional du logement étudiant, novembre 2009

⁸ Etude « le logement des étudiants de l'UPEC 2010 », ADIL, IUP/UPEC

⁹ Etude Observatoire national de la vie étudiante

¹⁰ Il s'agit du prix des loyers et non du reste à charge des étudiants

ACCOMPAGNER LA VIE ÉTUDIANTE

→ La réussite des étudiants ne peut être décorrelée des enjeux sociaux et culturels.

Les « temps subis » importants empiètent sur les « temps choisis » : 42 % des étudiants ne pratiquent aucune activité sportive contre 11 % pour la population générale. Les activités culturelles sont elles aussi peu fréquentes. 20 % d'entre eux ne sont pas allés au cinéma, 61 % n'ont pas visité un musée ou vu une exposition et seulement 25 % sont allés au théâtre. L'absence de loisirs en général pour les étudiants trouve essentiellement une explication dans le manque de temps et le manque de moyens. 46 % des étudiants sont peu allés ou ont renoncé à aller au restaurant pour des raisons financières. 55 % d'entre eux ont renoncé à des soirées chez des amis par manque de temps. Le manque d'intérêt est aussi souvent avancé par les étudiants pour expliquer qu'ils ne pratiquent pas telle ou telle activité. Cette raison cache en fait des inégalités socioculturelles importantes : 55 % des enfants d'ouvriers disent ne pas être allés au théâtre par manque d'intérêt contre 41 % des enfants de cadres.

Or il est reconnu que la pratique d'activités « extra-universitaires » favorise l'amélioration du bien-être psychologique et physique. Au plan psychologique, elle contribue notamment à une meilleure connaissance de soi, au développement de la personnalité et de l'identité, de l'estime de soi et de la confiance en soi. La maîtrise de ces aspects est indispensable à la persévérance et à la réussite universitaire. Les étudiants ayant accès aux loisirs, à la culture, à la vie associative sont donc mieux armés pour y faire face, d'autant que cela facilite une meilleure gestion du stress et de la pression.

Les expériences positives vécues au quotidien à travers la pratique d'activités sont très précieuses. L'apprentissage d'autres connaissances secondaires et transversales, l'acquisition de nouvelles compétences sont utiles au développement tant personnel que social des étudiants. Elles contribuent à leur donner une ouverture supplémentaire sur le monde, à favoriser leur engagement citoyen ce qui participe à l'amélioration générale de leur qualité de vie.

→ LES AXES DE TRAVAIL

- **Poursuivre** le soutien à l'accès aux transports, aux loisirs et aux vacances
- **Poursuivre** la mise à disposition d'informations utiles (logement, orientation, dispositifs de soutien...) au travers du portail Internet spécifique « Actival »
- **Encourager** l'engagement des étudiants dans le milieu associatif par des actions citoyennes et solidaires (fonds d'aide aux projets, bourses de la solidarité...)
- **Encourager** les étudiants dans l'engagement bénévole en travaillant avec les établissements d'enseignement supérieur afin que cette expérience contribue à l'obtention des diplômes
- **Favoriser** l'accès aux étudiants à l'offre culturelle grâce à un travail d'information et de diffusion de l'offre départementale avec nos partenaires en direction des structures universitaires. Celles-ci jouent dès lors un rôle de relais et d'incitateur dans la découverte de cette offre auprès des étudiants, et notamment ceux apparemment les plus éloignés de ces enjeux
- **Redynamiser** les partenariats entre le MAC/VAL et les établissements d'ESR du département

UNE NOUVELLE OPTION UNIVERSITAIRE « ENGAGEMENT BÉNÉVOLE »

→ **PROJ'AIDE**, service du Conseil général, l'Université Paris Est Créteil et France bénévolat Val-de-Marne se sont associés pour proposer aux étudiants, dès la rentrée universitaire 2013/2014, une option « engagement bénévole ».

L'objectif de cette option est de valoriser l'engagement des étudiants déjà investis dans des associations mais aussi d'aller au-delà en s'adressant à tous les étudiants afin d'encourager l'engagement bénévole.

Cette option permet aux étudiants de licence de valider 3 ECTS (European Credits Transfer System), ce qui contribue à l'obtention du diplôme.

Les connaissances et compétences développées par cette option :

- Allier des connaissances générales sur l'importance du bénévolat dans le « vivre-ensemble » en France à des compétences acquises dans le cadre de chaque mission bénévole : gestion de projets, animation, communication, travail en équipe, etc
- Au terme de cet engagement annuel, l'option permet également de faire un bilan sur la connaissance de soi, les compétences acquises afin de les valoriser dans les choix de formation et d'insertion professionnelle de l'étudiant.
- Au-delà du plaisir ou de l'intérêt de l'étudiant pour son engagement, l'option l'aide à définir son profil personnel et professionnel et à progresser dans son parcours de formation.

AXE 2 : FAVORISER L'ORIENTATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

→ La massification de l'enseignement supérieur qui se poursuit depuis les années 80 s'est caractérisée en France par le passage de 1 à 2,38 millions d'étudiants.

Entrent désormais à l'université des étudiants de classes sociales restées longtemps en marge de l'enseignement supérieur. Toutefois, les étudiants des milieux sociaux les plus modestes tendent essentiellement à se diriger vers des filières peu sélectives conduisant souvent à un fort taux d'échec. La différenciation sociale en fonction des filières d'études est toujours prégnante avec **une surreprésentation des enfants de cadres et de professions intellectuelles supérieures** (37% contre 36% en 2010) au regard de la population active. A l'inverse, les enfants d'ouvriers et d'employés sont sous-représentés, à l'exception notable des sections de techniciens supérieurs (STS) où ils représentent près d'un étudiant sur trois¹¹. 20% des étudiants sortent sans diplôme des cursus post-bac.

Les objectifs fixés par le SDESR sont non seulement de démocratiser l'accès à l'enseignement supérieur sous toutes ses formes (formation initiale, continue, apprentissage...) mais aussi de faciliter l'accès à un emploi en adéquation avec sa qualification.

L'offre de formation présente sur le département est tout à fait comparable à la nationale. Néanmoins, les mutations qui se poursuivent sur le territoire : départ de l'ENS Cachan et de formations de haut niveau en sciences humaines et sociales et en sciences technologiques, attention quant à la fusion à venir entre l'UPEC et l'UPEM et le maintien de l'offre complète de ces deux universités..., appellent à une vigilance quant au maintien du niveau de cette offre.

Les questionnements autour de l'articulation offre d'emploi/offre de formation en accord avec les projets de vie des jeunes sont prégnants. S'il est important de rappeler que la répartition de l'offre de formation professionnelle (particulièrement le volet formation initiale) doit d'abord répondre à des enjeux d'équité pour proposer aux jeunes des différents territoires une offre diversifiée permettant de répondre à leur aspiration personnelle, d'autres éléments sont à prendre en compte. Les enjeux d'une articulation entre offre de formation et emploi sur les territoires sont de deux ordres. D'une part, le développement d'une offre de formation en lien avec le développement économique du territoire répond à une logique de cluster. La synergie « développement économique, formation et recherche » est facteur d'attractivité pour le territoire. En favorisant un ancrage territorial du développement économique, il est porteur de développement durable. D'autre part, il s'agit également de favoriser la gestion des compétences sur le territoire. La proximité de la formation permet l'adaptation d'une main



→ La Cité des métiers du Val-de-Marne a ouvert ses portes à Choisy-le-Roi en mars 2014.

d'œuvre de proximité aux emplois disponibles. Il en est attendu une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences qui favorise à la fois le développement économique et l'insertion professionnelle d'une population locale. En effet, au regard des évolutions rapides du monde du travail, l'adéquation stricte entre offre de formation et marché du travail n'est pas de mise. Néanmoins, le Département peut être catalyseur dans la prise en compte de nouveaux besoins de formation en lien avec les grands projets qui se développent et qui vont engendrer une demande particulière à l'instar du site de maintenance et de remisage du Grand Paris.

Mais la proximité géographique de l'offre de formation n'est qu'un des aspects de l'accessibilité à la formation et plus particulièrement à l'enseignement supérieur.

Les conditions en faveur de l'accessibilité doivent s'entendre plus largement et prendre en compte tout ce qui a trait à l'information, à l'environnement social...

A ce titre, un des enjeux de la formation est l'orientation. De la connaissance de l'offre de formation à son articulation avec le territoire, l'orientation et la connaissance des métiers sont parmi les vecteurs de lutte contre la rupture scolaire. Le Département du Val-de-Marne, suite à la réflexion engagée pour l'élaboration du Plan départemental à l'emploi (2011-2014), a impulsé la participation et l'engagement des partenaires institutionnels afin de créer la Cité des métiers.

Par ailleurs, il est à souligner que les universités dites de « proximité » accueillant en grand nombre des étudiants boursiers issus des milieux populaires, présentent de bons résultats en matière d'insertion de leurs étudiants¹². Elles sont ouvertes sur le monde économique et bien insérées sur leur territoire.

L'ancrage des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ainsi que la connaissance fine du territoire par les collectivités territoriales sont des leviers majeurs dans l'accessibilité à l'enseignement supérieur. Les liens ténus de ces établissements ou des collectivités avec les salariés, les collégiens, les lycéens et de façon générale avec les futurs étudiants favorisent la poursuite ou la reprise d'études ce qui contribue à promouvoir l'égalité d'accès à la connaissance. Toutefois, cette ambition inhérente aux missions de service public de l'ensemble des partenaires publics, collectivités et établissements d'enseignement requiert une véritable dynamique de travail collaboratif. Son impulsion par le Département est jugée déterminante et irremplaçable par les partenaires de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les liens entreprise/université passent également par la formation, tant par l'accueil d'étudiants lors des stages que dans le cadre de la formation continue pour les salariés. Considérant la force de l'université qui réside dans le caractère indissociable de la formation et de la recherche, l'étudiant en stage ou le salarié en formation continue devient, de fait, « un vecteur » facilitant la connaissance et l'innovation entre université et entreprise.

Par ailleurs, dans un monde du travail très fluctuant et évolutif, le développement de la formation tout au long de la vie est primordial. Dans le Val-de-Marne, un récent diagnostic a montré une offre de formation globalement sous représentée¹³. La formation continue portée par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche est principalement une formation diplômante¹⁴.

→ LES AXES DE TRAVAIL

- **Travailler** à l'articulation entre la Cité des métiers et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche
- **Mobilisation/sensibilisation** des établissements d'enseignement supérieur autour du rôle social de l'université et de « l'accessibilité » sociale à l'enseignement supérieur
- **Lutter** contre la désaffection de certaines filières et diffuser la culture scientifique et technique auprès de la population et, en particulier, des jeunes en s'appuyant sur la participation des chercheurs et enseignants chercheurs du territoire
- **Favoriser** la participation du public étudiant aux forums métiers
- **Améliorer** l'insertion des étudiants dans les établissements d'ESR pour leur permettre de trouver une orientation et une inscription qui correspondent à leur projet d'étude
- **Veiller** au maintien et au développement de l'offre de formation sur le territoire
- **Participer** au rapprochement étudiant/entreprise et enseignant/entreprise en mutualisant, par exemple, les expériences de sensibilisation
- **Favoriser** la gestion des compétences sur le territoire et travailler à l'évolution des formations pour développer de nouvelles compétences
- **Poursuivre** le soutien aux associations étudiantes apportant une plus-value au cursus universitaire
- **Soutenir** les structures qui accompagnent l'insertion des jeunes diplômés
- **Poursuivre** l'accueil de stagiaires au sein des services départementaux
- **Organiser** conjointement avec les établissements de l'ESR des colloques ou journées thématiques dans les domaines liés aux activités départementales afin de mieux les faire connaître
- **Favoriser** et faire connaître les parcours de formation tout au long de la vie développés par les établissements d'ESR

¹¹ Enquête OVE 2013

¹² 4^e enquête sur l'insertion professionnelle des diplômés de l'université, ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, 2013

¹³ Etude Semaphore

¹⁴ Note d'information, 13-20, direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, Ministère de l'Éducation nationale, 2013

PARCOURS SCIENCES

→ **DANS LE CADRE DU DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**, le Conseil général du Val-de-Marne met en place pour la première fois en 2012- 2013 « Parcours sciences », une action à destination des collégiens, en adéquation avec les préoccupations actuelles de l'Éducation Nationale concernant la crise des vocations scientifiques. Ce dispositif permet à des classes de 4^e et de 3^e d'être parrainées par un scientifique sur une année scolaire.

Le dispositif « Parcours sciences » répond à trois enjeux majeurs :

- Désacraliser la science grâce à la rencontre directe entre des scientifiques et des jeunes
- Rendre la science concrète par la découverte d'applications techniques
- Susciter des carrières scientifiques via la découverte d'une discipline et d'espaces de travail.

« Parcours Sciences » vise à provoquer la rencontre directe entre les scientifiques et les élèves, à sensibiliser à la démarche scientifique d'explication du monde à travers une discipline particulière. Concrètement, il est proposé un « parrainage » d'une classe de 3^e ou 4^e par un scientifique sous la forme d'un parcours ponctué de 3 ou 4 rencontres pendant l'année scolaire. Celles-ci sont l'occasion d'échanger avec la classe sur le parcours du scientifique, sa discipline, son lieu de travail (avec visite de laboratoire et éventuellement des ateliers en lien avec sa discipline). La démarche scientifique ainsi que ses applications concrètes sont valorisées. **Les chercheurs sont majoritairement issus de disciplines dites des « sciences dures » (physique, chimie, biologie ...)**

350 collégiens ont participé au dispositif en 2013-2014.



→ Accueil d'une classe de collégiens par une chercheuse de l'École nationale vétérinaire d'Alfort dans le cadre du dispositif « Parcours Sciences ».

→ **Conseil général du Val-de-Marne**
Direction du Développement économique et de l'emploi
Mission Enseignement supérieur et recherche
21 avenue du Général de Gaulle
94054 Créteil cedex

Conseil général du Val-de-Marne – Création Babel – Exécution Pellicam – Imprimerie départementale – 2014

 **3994** Coût d'un appel
local depuis
un poste fixe

 **valdemarne.fr**

**VAL de
MARNE**
Conseil général